



Expulser du domicile conjugal

Par **gianina**, le **07/01/2008** à **11:31**

Bonjour,

mon meilleur ami a annoncé à sa femme qu'il voulait la quitter et elle l'a mis à la porte. Il se retrouve sans domicile, sans voiture, sans rien. Il n'y a pas de procédure de divorce démarré, mais il est bloqué car il n'a plus rien, plus de papier, pas même ceux nécessaire pour se louer un logement.

Comment peut il se protéger et faire constater qu'il a bien été mis à la porte et pas qu'il a quitté le domicile conjuguale?

merci